

LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes 3 fr. 00
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

Choses de la pêche

La campagne de pêche est ouverte depuis bientôt un mois, les goélettes sont toutes parties pour les Bancs; mais cependant la campagne n'est pas encore entamée, car les bateaux n'ont pour ainsi dire pas encore pêché. Du gros temps, de grosses avaries, tels sont les débuts, débuts pénibles, peu encourageants si l'on veut, mais qui n'engagent pas l'avenir, ils n'ont rien de commun avec la pêche elle-même.

Par contre, on signale que la morue abonde à la baie de Fortune, du côté de Rose Blanche, des goélettes ont fait de belles marées sur le Banc; ceci ne prouve rien non plus, il faut attendre. Il n'est peut-être pas une autre industrie aussi incertaine et hasardeuse que la pêche. Il en est d'elle comme du temps. « Celui qui veut mentir n'a que d'annoncer le temps qu'il fera », disent les bonnes gens, on peut presque en dire autant de la pêche.

Aussi n'y a-t-il pas lieu d'accorder la moindre créance ou même la moindre attention à ces lanceurs de nouvelles, peut-être bien intentionnés mais mal inspirés qui commencent déjà à crier : Sauve qui peut ! la campagne va encore être désastreuse. St-Pierre est fichu !

Qu'ils attendent donc un peu, il est toujours temps de se lamenter et de gémir et il est infiniment préférable d'agir; et surtout il n'y a rien de méritoire à jeter le découragement et semer la panique parmi les travailleurs. Le pays n'a que trop souffert de ce mal, il faudrait s'employer à l'enrayer; au point de vue économique, la confiance est un facteur d'une importance incontestable.

Ce qui est nécessaire également, c'est, quand surgit une initiative, qu'un effort est tenté qui pourrait contribuer au relèvement de la colonie, de ne pas mettre des bâtons dans les roues, tout d'abord, c'est

clair, — mais de tâcher de faire aboutir cette initiative, de seconder cet effort. Ainsi il est question, en ce moment, de faire à St-Pierre l'installation d'un

Frigorifique

Bien organisé et bien outillé, cet établissement aurait pour premier résultat de donner une vive impulsion à l'industrie « Capelanière », à la pêche de l'encornet. Il réglerait, pour nos goélettes, cette question capitale de la boëtte, leur épargnant des pertes de temps trop souvent et trop longtemps répétées. Assurés de se ravitailler en boëtte à St-Pierre, les grands navires qui, avant le « bait-bill » venaient l'acheter aux anglais et encombraient la rade à de certaines époques, réapprendraient le chemin de notre port, chose qui ne serait pas non plus à dédaigner pour le commerce local.

De plus, construit grâce à une subvention du gouvernement et à des capitaux privés, le frigorifique, en échange de ses avantages, ne demanderait à la colonie aucun sacrifice, ne lui imposerait aucune charge nouvelle.

Nos critiques, semeurs de découragement, sont sceptiques et railleurs : « Le frigorifique, disent-ils, c'est « de la blague », jamais on ne parviendra à l'approvisionner suffisamment puisque, jusqu'ici, nous n'avions même pas assez de boëtte pour boëtter nos goélettes. » Par suite, à les entendre, il n'y aurait rien à tenter de ce côté.

A leur encontre, nous sommes heureux de constater de l'énergie et de l'initiative : plusieurs St-Pierrais achètent ou se sont procuré des petits bateaux en vue de la pêche du capelan et de l'encornet. Qu'ils aient de nombreux imitateurs, se munissent d'un outillage moderne de seines, de trappes pour la boëtte, qu'ils fassent preuve d'activité et l'on verra si la boëtte fera défaut au frigorifique.

Par exemple, il conviendra d'exiger que les Anglais de Terre-Neuve, si querelleurs quand il s'agit de leurs droits, respectent

aussi les nôtres et ne viennent pas, comme ils en ont l'habitude, audacieusement s'isiner le capelan sur les côtes de Langlade. Que des mesures efficaces soient prises dans ce sens.

Mais nous ne nous faisons pas illusion : tant que nous n'aurons pas une Administration un peu entreprenante, ayant un objectif déterminé, capable de mesures énergiques et estimant à leur juste valeur des réclamations étroites et intéressées, il en sera de cette entreprise comme d'autres, elle végétera. Et nous continuerons à voir des gens réclamer des espèces de monopoles, réglant la pêche uniquement au gré de leurs intérêts personnels, tout comme si la mer n'était pas à tous, mais était la propriété de quelques uns, une sorte de pêche réservée à la disposition d'un groupe de privilégiés. Eux seuls, semble-t-il, auraient le droit de se livrer à la pêche de la boëtte : il faudrait l'interdire aux pilotes, empêcher les Anglais d'en apporter de chez eux, tout cela de façon à être maîtres du prix qu'ils maintiendraient à un taux exorbitant.

Ces exigences sont déraisonnables : il y a assez de monopoles et d'accapareurs dans le commerce et l'industrie sans aller encore en créer parmi les travailleurs. Chacun pour soi et la mer à tous !

Est-il utile de dire que, si les armateurs ne tiennent pas à être rançonnés, les pêcheurs de boëtte ont aussi intérêt à ne pas les pousser à bout ? Et ce sera rendre mauvais service aux uns et aux autres que de créer de l'antagonisme entre eux. Ils ont besoin les uns des autres, ne peuvent pas vivre les uns sans les autres ; ils peuvent fort bien maintenir leurs droits respectifs sans se déclarer la guerre. Les petits pêcheurs feront bien de ne pas l'oublier, le meilleur syndicat du monde ne les sauvera pas dans telle ou telle circonstance, ils ont tout intérêt à ne pas se monter la tête et à ne pas se la laisser monter. Travaillons c'est fort bien ; mais ne nous

emballons pas. Avec de l'activité, de l'initiative, de l'économie, l'avenir du pays peut encore, croyons-nous, être jusqu'à un certain point sauvegardé, mais il faut que chacun y mette du sien, paie de sa personne : dans ces conditions quelque tristes que soient le passé ou le présent, l'espoir est permis.

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI LA VILLE ET LE PORT

Il en coûte toujours de reconnaître ses torts et surtout... *ses dettes*.

Gelles que l'illustre Directeur du "Réveil" légué, jadis, à la commune de Saint-Pierre, quand il fut chassé de la Mairie, sont trop connues aujourd'hui pour qu'il puisse songer à les nier ou à les cacher.

Il n'en fut pas toujours ainsi, cependant : le Monsieur était habile, et par une ruse de son invention, il réussit à les dissimuler longtemps, même à son Conseil Municipal.

Ce moyen (que l'Administration locale, à bout de ressources, voulait elle-même employer tout récemment, paraît-il,) consistait à ne solder que les créances les plus fortes et les plus récentes et à... *oublier* les anciennes. De cette façon, il arrivait, chaque année, à équilibrer tant bien que mal son budget municipal, ayant bien soin d'y faire figurer un tout petit excédent de recettes destiné à rassurer les plus méfiant et à dissiper tout soupçon.

Un jour vint, cependant, où il fallut rendre des comptes et l'on prétend que l'étonnement fut grand, chez plusieurs, quand on découvrit enfin le « pot aux roses ».

Mais aujourd'hui qu'il n'est plus possible pour lui, de nier ces fameuses dettes ni même de les cacher, il cherche néanmoins à les diminuer, à en atténuer, le plus possible, les conséquences désastreuses pour le pays tout entier ; il va même jusqu'à reprocher au Conseil Municipal actuel de ne les avoir pas encore acquittées.

Nous comprenons, sans peine, la satisfaction que le Monsieur éprouverait à voir disparaître ce... trop glorieux vestige de son règne néfaste, et surtout, pour peu qu'il ait encore conservé un reste d'honnêteté, le remords que ne peut manquer d'exercer en lui le souvenir amer de ce *gaspillage* qui a servi de raison, comme il l'avoue lui-même, « pour imposer la population d'un impôt additionnel de près de 80,000 fr.»

Si encore, il avait employé cet argent à faire des travaux, un peu moins grandioses, mais utiles et surtout *durables*, nos récriminations auraient, peut-être, moins leur raison d'être ; mais il suffit de jeter un regard sur tous ceux qui ont été exécutés de son

temps et par ses ordres, comme les Ecoles qui nous coûtent aujourd'hui si cher à entretenir, et même ces fameux travaux d'adduction et de répartition des eaux dont il est cependant si fier, pour se rendre compte et se convaincre que, malgré tant d'argent dépensé, c'était de la besogne mal comprise et à demi-faite devant nécessiter plus tard, comme cela est arrivé et arrive encore chaque année, des frais d'entretien et de réparation presque aussi *dispendieux* que ceux de leur mauvaise exécution.

M. Caperon, à qui, dans notre dernier numéro, nous avons, paraît-il, rendu un « hommage retrospectif » (sans doute parce que nous n'avons pas la haine *aveugle* de nos adversaires) ne le prévoyait déjà que trop quand il lui disait : « Je ne nie pas qu'il y ait des travaux utiles à faire, mais c'est sur la manière dont seront exécutés ces travaux qu'une crainte n'envahit et me cause une invincible répugnance. L'exemple du passé n'est pas fait, avouez-le, pour être encourageant. Toutes les fois qu'on a voulu faire ici de *grands travaux*, on a eu des déceptions... ils ont absorbé des sommes considérables, sans répondre à l'attente qu'on avait conçue. Et comment en serait-il autrement ? Vous n'avez ni main d'œuvre ni de corps de surveillants, et les prévisions sont toujours dépassées, de sorte que l'œuvre manquée ou inachevée reste comme un remords vivant à ceux qui en ont été les promoteurs. »

**

Quant à son projet d'emprunt de 200,000 fr. qu'il prétend avoir été aussi vite *abandonné* que projeté, ce n'est pas lui, en tout cas, qui a lâché le morceau, bien au contraire ; car, pendant les *quatre années* que ce projet est resté suspendu sur la tête des malheureux contribuables, que de fois son auteur n'est-il pas revenu à la charge, employant tous les moyens (sauf, bien entendu les *pots de vin* de 10.000 francs et... pour cause), demandant lui-même, après s'y être tout d'abord opposé, le *rétablissement* de l'impôt foncier et la *création* de nouveaux droits d'octroi de mer, afin de se procurer, par ce moyen, les ressources nécessaires pour assurer le remboursement des intérêts et de l'annuité d'amortissement de cet emprunt qui lui tenait tant à cœur.

Il fit même tant que, pendant plusieurs années consécutives, il réussit à paralyser, presque complètement, l'activité du Conseil Général dont il était le Président en attirant sans cesse son attention du côté de la *Ville Modèle* en perspective, au grand détriment des intérêts supérieurs de la colonie qui n'étaient, déjà, que trop oubliés et négligés.

Une fois encore, M. Caperon, que, sans trop savoir pourquoi, nous avons tant de plaisir à citer aujourd'hui, fut obligé de rappeler cette Assemblée à son devoir :

« Messieurs, leur dit-il, permettez-moi de vous dire, avec l'autorité que me donne moins mon titre de gouverneur intérimaire qu'un long séjour parmi vous, que ce n'est pas du côté de la ville que vous devez tourner spécialement vos regards, mais du côté de la mer, du côté du port. Du côté du port où intérêts métropolitains et intérêts locaux sont en jeu, mêlés dans une étroite solidarité, contribuant tous à la fortune du pays. Vous ne ferez jamais assez de cales, assez de quais, assez de débarcadères.

« Ayez toujours devant les yeux l'intérêt de la colonie, et l'intérêt de la colonie, voyez vous, c'est son accessibilité à tous les navires, les facilités de chargement et de déchargement, ses communications avec le dehors. Sortez de ce particularisme étroit qui vous faisait dire aux électeurs : « St-Pierre aux St-Pierrais » A cette formule sans élévation, combien je préférerais cette autre plus conforme au génie de votre race : « Tout pour la pêche et par la pêche. »

Combien plus, en effet, étaient en ce moment, utiles et même nécessaires les travaux de la Digue qui, depuis son achèvement malgré tant de difficultés, a rendu les plus grands services à notre armement local !

Combien plus précieux surtout le Creusement du Barachois, reconnu de toute première nécessité et commencé dès 1891, interrompu et repris cent fois, qu'une sage administration aurait pu avantageusement mener à bonne fin si elle avait été mieux secondée, et qui finalement, par suite d'un gaspillage insensé des ressources de la colonie dans des entreprises telles que les Ecoles, le Palais de Justice et le Siphon de Richepomme, n'a pu être que très imperfectement terminé, et au prix des plus lourds sacrifices !

Si donc, par suite de différents travaux exécutés dans notre port, celui-ci est devenu à peu près accessible à tous les navires métropolitains et étrangers, pour le plus grand profit des ressources de la colonie ; si tout récemment encore, non seulement le « Président-Armand et la « Marie Suzanne appartenant à « La Morue Française », mais encore les navires et goélettes « Le Courlis » « La Curieuse » et « Myosotis » etc. appartenant à divers autres armateurs, ont pu accoster directement leurs cales respectives et y décharger à peu de frais leurs marchandises ; si enfin par suite de l'achèvement de la Digue, nos goélettes locales, devenues malheureusement trop peu nombreuses à la suite des désastreuses campagnes que l'on sait, sont maintenant, pendant l'hiver, à l'abri de tout danger du côté de la mer, ce n'est certes pas à l'ex-maire black-boulé du « Réveil » que nous le devons.

Il prévoyait sans doute que tout cel-

serait inutile pour lui, et comme il a toujours cherché avant tout ses intérêts personnels, comme dans cette trop fameuse affaire du Pro-Patria et du Service Postal à cent mille francs, on comprend qu'il fasse aux autres un crime d'avoir pu, tout en améliorant la situation générale, améliorer aussi leur propre situation, alors que lui, malgré toute son habileté et son savoir-faire, n'a jamais pu réussir qu'à faire des dettes... communales.

Mais au moins, quand on a comme lui, et pour sa seule vanité personnelle, gaspillé l'argent des contribuables et occasionné, par sa mauvaise administration des finances communales, la création de nouveaux impôts, on devrait avoir assez de pudeur pour se taire.

Il ne lui sied guère, en tout cas, de venir parler d'intérêt général pour lequel il n'a jamais rien fait qui ne lui ait été nuisible.

LE VOUDRONT-ILS ?

Il est encore trop tôt pour que nous puissions donner une appréciation exacte sur les résultats obtenus par suite de la réduction des droits de navigation, en faveur des bâtiments français ou étrangers venant en relâche à St-Pierre : ce ne sera guère avant le mois de Juin que l'on pourra se rendre compte des avantages que la colonie est appelée à en retirer.

Mais dès à présent, nous pouvons nous attendre à voir les ressources locales augmenter de ce chef : déjà, en effet, une vingtaine de bâtiments étrangers, jaugeant de 50 à 80 tonneaux, sont venus, attirés par cette réduction, faire relâche et s'approvisionner en partie chez nous.

Cela est de bon augure et devrait, il nous semble, encourager l'Administration locale à poursuivre la seconde partie de cette réforme et à réduire également les autres droits de 3 francs par tonneau, que doit encore acquitter tout bâtiment français ou étranger faisant des opérations commerciales avec Saint-Pierre.

On dit que cette nouvelle réduction dépend, en grande partie, de la prise à la charge du budget métropolitain de la subvention postale, actuellement supportée par la Colonie. S'il en est ainsi, il est à craindre que nous attendions encore longtemps cette réforme.

Et pourtant, il serait grand temps que la Métropole se décidât enfin à faire quelque chose pour notre malheureux pays !

Si encore la soi-disant subvention annuelle qu'elle nous accorde et qu'elle trouve,

sans doute, plus que suffisante, puisqu'elle l'a réduite de 20,000 francs pour cette année, avait réellement le caractère d'une *subvention proprement dite*, nous ne nous plaindrions pas trop, bien que le sacrifice qu'elle semblerait alors s'imposer en notre faveur, fût encore bien léger à côté de ceux qu'elle fait, chaque année, pour les autres colonies.

Mais il n'en est rien. En aucune façon, en effet, ainsi que le faisait remarquer M. le Gouverneur Angoulvant, dans son Rapport du 30 décembre 1905, « la subvention allouée à notre colonie ne saurait être assimilée à celles, décroissantes d'année en année, que reçoivent, en vertu de l'art. 33 de la Loi de Finances du 13 avril 1900, nos autres possessions, en compensation des dépenses civiles et de gendarmerie, mises à leurs charges ; elle compense au contraire, les charges qui incombent à St-Pierre et Miquelon, du fait du Service Postal qui, dans toutes nos autres colonies, est subventionné par la métropole. »

Cette subvention devrait donc être fixée au chiffre invariable de 100,000 francs, montant de la subvention accordée au Service Postal par la Colonie.

Or c'est presque le contraire qui a lieu. la Métropole laisse le Service Postal à la charge de la Colonie et ne lui accorde, en réalité, qu'une indemnité annuelle de 70 ou 80,000 francs, effectuant ainsi, à ses dépens, et contrairement à toute justice, une retenue de 20 à 30,000 francs, suivant la réduction opérée.

D'un autre côté, la Métropole prive notre colonie d'une autre ressource, non moins importante, en obligeant notre armement local à acquitter en France *un droit de sel* qui devrait être acquitté à Saint-Pierre.

S'il est juste, en effet, que les armateurs de la Métropole acquittent ce droit en France, il ne serait pas moins équitable que ceux de la colonie l'acquittassent, eux, à Saint-Pierre et au profit du budget local.

Voilà donc encore une nouvelle ressource, pouvant être évaluée à 80,000 francs en chiffre rond, qui nous est ainsi enlevée chaque année par la Métropole.

C'est là, ou en conviendra, une anomalie inconcevable, une injustice d'autant plus criante que la colonie se trouve actuellement dans l'impossibilité de faire face à ses dépenses les plus ordinaires.

Que la Métropole consente donc une bonne fois à nous rendre enfin justice : qu'elle laisse notre armement local acquitter son droit de sel à Saint-Pierre ; qu'elle

accorde à la Colonie une subvention annuelle et fixe de 100,000 francs comme compensation aux charges du Service Postal, et celle-ci ne lui demandera plus rien.

Alors, en effet, l'Administration locale, libérée d'une aussi lourde charge, ne verra plus d'inconvénients à réduire, de 3 francs à 0,50 centimes, les droits de navigation dont nous parlons, et les bâtiments français ou étrangers affluant de nouveau dans notre port, le pays ne tardera pas à se relever et même à retrouver son ancienne prospérité.

Tout cela dépend de l'Administration locale et de nos ministres. Avec un peu de bonne volonté, ils peuvent nous aider à sortir de l'ornière et à remonter le courant, ils peuvent sauver la Colonie de la ruine.

Le voudront-ils enfin ?...

Confiants dans leur sagesse et leur patriotisme nous voulons encore l'espérer.

LÉGION D'HONNEUR

Sous ce titre, nous lisons dans la "Dépêche Coloniale" du 2 Avril 1907 :

« Par décret en date du 29 mars 1907, rendu sur le rapport du ministre des colonies, a été nommé :

Au grade de chevalier (au titre civil)

M. Angoulvant (Gabriel), gouverneur de 3^e classe des colonies ; 12 ans 4 mois de services dont 8 ans aux colonies. Titres exceptionnels : services distingués rendus comme gouverneur de Saint-Pierre et Miquelon et gouverneur des établissements français de l'Inde.

Les amis de M. Angoulvant avaient manifesté quelque surprise de ne pas le voir compris dans la promotion de la Légion d'honneur, dite du « 1^{er} janvier ».

Et, en fait, cette surprise était justifiée car parmi les jeunes fonctionnaires des colonies occupant une haute situation, M. Angoulvant s'est fait remarquer, par la distinction de ses services, dans les postes délicats et difficiles qu'il a successivement occupés.

A Saint-Pierre et Miquelon, il avait amorcé, avec la compréhension la plus avisée, les réformes qui devaient assurer le relèvement de notre malheureuse et si intéressante petite colonie de l'Amérique du Nord, lorsque la suppression des fonctions de gouverneur est venue interrompre l'œuvre de salut qu'il avait entreprise et que continua d'ailleurs l'administration qui lui a succédé.

Dans l'Inde française, où le plaçait, pres-



que aussitôt après, la confiance du ministre des colonies, il s'est employé, dès son arrivée, à pacifier les esprits surexcités par les passions politiques et il y a parfaitement réussi. Il a, de plus, tracé un programme économique et de travaux qui a reçu l'approbation de tous ceux qui s'intéressent à la prospérité de nos établissements, si longtemps délaissés, du golfe du Bengale.

C'étaient là des titres qui ne pouvaient manquer de retenir l'attention du ministre des colonies qui les récompense aujourd'hui par une distinction à laquelle tout le monde applaudira.

Nous avons été des premiers à applaudir à cette distinction honorifique, si bien méritée par notre ancien gouverneur que nous avons su, en temps et lieu, apprécier à sa juste valeur, et dont l'éloge n'est plus à faire.

Son trop court séjour à Saint-Pierre, où il a laissé les meilleurs souvenirs et la réputation d'un fonctionnaire actif et intelligent, d'un administrateur hors ligne, a été, en effet, un bienfait pour la Colonie à laquelle il a rendu de réels services en simplifiant certains rouages administratifs, en supprimant quelques sinécures, en ne cachant pas surtout au ministre la nécessité qu'il y avait d'entrer, au plus tôt, dans la voie des réformes.

Plusieurs de celles qu'il lui avait alors signalées dans des rapports aussi complets que détaillés, sont actuellement, dit-on, soumises à l'étude et nous ne doutons pas que, si elles sont opérées d'une façon équitable, elles ne contribuent, dans une large mesure, au relèvement de la situation économique du pays.

Nous voudrions pouvoir rendre le même témoignage à l'Administration qui lui a succédé ; mais en attendant que M. Antonetti veuille bien nous donner une preuve de son activité et de qualités administratives semblables à celles que M. Angoulvant déploie dans l'Inde, avec autant de succès qu'à St-Pierre, nous sommes heureux de pouvoir exprimer, une fois de plus, à ce dernier, nos meilleurs vœux pour la continuation de sa brillante carrière, lui souhaitant, au plus tôt, le grade de gouverneur de 2^{me} classe.

SIMPLE QUESTION

Le "Réveil" aujourd'hui si économie des deniers publics, voudrait-il nous dire à combien s'élevait la somme d'argent gaspillée par son "Directeur ex-maire" pour la brillante réception qu'il organisa, en 1893, en l'honneur non pas de l'*Entente Corse* ou d'un Mac Gregor quelconque, mais de l'Amiral Sallandrouze de la Morlaix et qui lui valut... la Croix de La Légion d'Honneur dont il se prévaut tant aujourd'hui?

On nous a assuré que cette somme dépassa 5000 francs.

Mais alors voilà une croix qui nous a, pour le moins, coûté aussi cher que pourra nous coûter le service de Sèvres offert par M. Angoulvant à S. E. Mac Grégor, gouverneur de Saint-Jean de Terre-Neuve.

Qu'en pense le "Réveil" ?...

Où donc est... votre signature?

Quand on passe un mois tout entier
« Sous le joug d'un travail de tête »
Et qu'on connaît bien son métier,
L'invention peut être parfaite.

Or donc, un jour, il arriva
Que, pour confirmer son... histoire

L'ingénieux "Popel" inventa
D'un groupe un prétendu mémoire

Sur une feuille d'occasion
Il imprima son griffonnage :
C'était une... protestation
Devait servir de témoignage

« Nous soussignés, ... » y disait-on,
« Dûmes nous serrer la ceinture... etc »
— Nous soussignés ?... oh ! mais, tiens bon !
Où donc est... votre signature ?...

L'autre... groupe

ÉTUDES DEM^{me} POMPÉI
Avocat agréé
ET E. SALOMON, notaire
sises à St-Pierre.

VENTE sur Liquidation Judiciaire

L'an 1907 le mardi 24 mai à 2 heures, ou soir,

En l'Etude de M^{me} Eugène Salomon notaire de la Colonie, sise à St-Pierre, rue de Sèze.

A la requête de M^{me} Eugène Pannier, liquidateur judiciaire de M^{me} Onésime Cermier, demeurant à St-Pierre, ayant M^{me} Pompéi pour avocat agréé.

En vertu d'un jugement du tribunal de Première Instance de la Colonie du 4^{me} Mai courant.

Il sera procédé à la vente aux enchères

publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur d'une propriété, dépendant de la dite liquidation judiciaire, consistant en une maison avec magasin, terrain et dépendances, le tout d'un seul tenant borné au nord par la rue Fayolle, au sud par Messanot, à l'est par la rue Ange Gautier, à l'ouest par Rue Renaud.

Mise à prix fixée par le tribunal à quatre mille francs ci. 4000-frs.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé en l'étude du notaire de la colonie où toute personne peut en prendre connaissance avant la vente.

St-Pierre le 4 mai 1907

L'avocat agréé poursuivant

J.-F. POMPÉI

AVIS

Monsieur Louis Portais à l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir un grand assortiment de lorgnons et de lunettes avec de très bons verres.

Il est également en possession d'un Optomètre qui lui permet de trouver, immédiatement et d'une façon très précise, le n° de verre de lunettes qui convient à chacun.

ARCHIBALD & CO
NORTH-SYDNEY (C.B.)

COURTIERS MARITIMES-CHARBON

AGENTS :

du Vapeur Postal Français

“S^T-PIERRE & MIQUELON”

Et de la Compagnie

“ LA FONCIÈRE DE PARIS ”

C'est la plus ancienne maison du Cap Breton, s'occupant exclusivement des affaires Maritimes.

Une attention spéciale est donnée aux bateaux venant chercher de la boîte.

Imp LAVIGIE. Le Gérant F. Dotsabide